



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 1564

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation du centre hospitalier intercommunal de Montreuil et sur les nombreuses démarches déjà effectuées afin d'obtenir les crédits nécessaires pour que l'hôpital soit doté d'appareils modernes d'exploration aptes à répondre à la demande de la clientèle et à améliorer les soins prodigués aux malades. En effet, malgré les promesses de dotation d'un scanographe pour 1986 faites par le ministère de l'époque, cet équipement n'a toujours pas été installé dans l'établissement pourtant en mesure de rentabiliser socialement et financièrement cet investissement, alors même qu'une clinique privée de la ville a pu en bénéficier en 1985. Si la compétence des médecins et du personnel hospitalier constitue un facteur décisif pour la qualité des soins fournis et la sécurité des usagers, leurs activités doivent cependant être favorisées par le développement de nouvelles techniques propres à satisfaire efficacement les besoins de la population et à garantir le droit à la santé pour tous. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin que, conformément aux engagements pris, cet établissement puisse disposer des moyens d'une pratique médicale moderne, permettant de parvenir à une meilleure adéquation du plateau technique médical aux besoins sanitaires et médicaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, a le plaisir de faire connaître à l'honorable parlementaire que l'autorisation de mettre en service un scanographe a été accordée au centre hospitalier intercommunal de Montreuil, le 26 juillet 1988.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1564

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2355